

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-deux juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Tayeb **BARAS** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Salim **KOÇ** (procuration Claude **DAMBRINE**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Bernard **RIVAILLÉ**),
Danielle **JOUS** (procuration Maférima **DIAGNE**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Pierrette **DUPART**),
Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**).

Absent(e)s excusé(e)s :
Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

N° 2018/22.06/13

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018 :
ATTRIBUTION – SOLLICITATION
CONVENTION – AUTORISATION SIGNATURE

Madame Pierrette DUPART est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que :

La **Dotation Politique** de la **Ville** (ex **Dotation de Développement Urbain**) est une enveloppe complémentaire à la DSU qui a été mise en place depuis 2009.

Jusqu'alors réservée aux 120 premières communes comprenant des quartiers prioritaires politique de la ville, son bénéficiaire a été élargi en 2017 à 180 communes et son enveloppe nationale a été portée de 100 à 150 millions, montant reconduit en 2018.

Pour Lormont, la dotation théorique 2018 a été fixée à 702.341 € (dont une enveloppe de 19.590 € conditionnée à une décision de dégel qui sera éventuellement prise par l'État d'ici la fin de l'année).

Cette dotation est destinée à financer des actions initiées dans le champ du développement social et urbain et rattachées aux différents axes du contrat de ville : favoriser l'inclusion numérique, faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration du cadre de vie, améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisir, culture pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes, favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

La Préfecture a arrêté le 18 mai la liste des actions retenues parmi un panel présenté par la Ville (cf. annexe convention).

Avis favorable de la Commission Ville Sereine du 4 juin 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article 164 de la loi de finances 2018 N° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relatif à la Dotation Politique de la Ville ;

Vu la note d'information interministérielle INTB1806689N précisant les conditions d'attribution de la Dotation Politique de la Ville 2018 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'instruction réalisée par la Préfecture à partir des diverses actions proposées par la Ville ;

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la Dotation Politique de la Ville 2018.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Dotation Politique de la Ville 2018 correspondante ci-jointe.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 25 juin 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**